

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 6
votants	: 6
Pour	: 6
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, vingt février deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du treize février deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mr BREUX Sylvain, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2024/15 du 20 février 2024

Mise en place de volets roulants, et changement partiel des fenêtres et portes de la Mairie et des logements communaux : demande de subvention au budget supplémentaire 2024 auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD

Madame le Maire indique que la locataire du logement situé au 11 rue de la Mairie, a transmis un courrier le 26 septembre 2023 faisant état d'une dégradation des volets, conduisant à l'impossibilité de les fermer complètement. Il apparaît difficile et coûteux de réparer les volets existants. En ce sens, une option pour la mise en place de volets roulants paraît adaptée. Dans un souci d'harmonisation et de valorisation du patrimoine bâti, des devis ont été demandés pour l'ensemble du bâtiment.

Par ailleurs, il convient également de prévoir le remplacement de deux fenêtres et d'une porte d'entrée pour les deux logements communaux situés au-dessus de la mairie. En effet, ces ouvrants sont très anciens et nécessitent d'être changés pour améliorer la performance énergétique des logements et le confort des occupants.

Il est précisé que ces travaux sont éligibles au soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre des CTD, au titre des bâtiments communaux pour la Mairie et au titre des logements sociaux pour les logements communaux.

Madame le Maire présente les devis des entreprises :

- Menuiserie Nicolas 12 849,36 € HT

- Menuiseries Faystus 10 849,34 € HT

Accusé de réception en préfecture 087-218705804-20240220-D2024-0015-DE

Date de télétransmission : 21/02/2024

Date de réception préfecture : 21/02/2024

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour un total de 12 849,36 HT auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD 2024.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.
- De valider le plan de financement prévisionnel annexé à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 20 février 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240220-D2024-0015-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024